



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 JANVIER 2026**

Le Conseil Municipal de Perche en Nocé, dûment convoqué le 13 janvier 2026, s'est réuni le 20 janvier 2026, à vingt heures trente, sous la présidence de monsieur Pascal PECCHIOLI, maire.

**Présents :** M M. Mme Biffard M., Boucault C. Bourdin G., Chalembert G., Clarenc C., Corbin T., Corlé V., Germond I., Gouault P., Gueux M-O., Guillaume M., Lenaerts P., Marchand A., Olivier G., Pecchioli P., Pistoli D., Sorescu-Hingue G., Steigel O.

**Excusés / représentés :**

Ophélie GOUDET a donné pouvoir à Marie-Odile GUEUX  
Annick HUBERT a donné pouvoir à Marin GUILLAUME  
Agnès VAIL a donné pouvoir à Guillaume BOURDIN  
Guy VERNEY a donné pouvoir à Martine BIFFARD  
Jérôme SIGOIGNE

**Absents non représentés :**

Vianney LECONTE, Christelle MENANT

Nombre de conseillers en exercice : 25

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de pouvoirs : 4

-----

**1) Approbation du précédent procès-verbal**

Le procès-verbal du 16 décembre 2025 est approuvé à 9 voix pour et 5 voix contre.

**2) Secrétaire de séance**

Madame Catherine BOUCAULT a été désignée secrétaire de séance.

**3) Demande de subvention auprès de la MDO pour le recrutement d'un coordinateur du réseau de la médiathèque**

Monsieur le Maire rappelle que la subvention du Conseil Départemental de l'Orne pour le recrutement d'un coordinateur au grade d'adjoint du patrimoine dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs de lecture publique est attribuée selon les modalités suivantes :

- 50 % du salaire brut la première année => 2026
- 40 % du salaire brut la deuxième année => 2027
- 30 % du salaire brut la troisième année => 2028

La demande de subvention à établir en 2026 doit porter sur le financement global.

Une coordinatrice a été recrutée et a commencé à exercer le 6 janvier 2026.

Son premier mois de travail est concentré sur les rencontres avec les bénévoles.

La signature de cette nouvelle convention permet la conservation du prêt des livres de la part de médiathèque de l'Orne.

Il est signifié que pendant les horaires de gymnastique proposée aux jeunes par la Gymnastique Volontaire Nocéenne, les parents ou enfants peuvent accéder à la médiathèque aux mêmes horaires et dans un périmètre de proximité dans le but d'offrir plus de services à tous.

## Voté à l'unanimité

### 4) Proposition d'avenant à la convention Petites Villes de Demain

5 communes pôles et la CDC Cœur du Perche ont approuvé la convention Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) signée en août 2023 et qui court jusqu'à fin mars 2026.

Afin de prolonger ladite convention jusqu'en décembre 2026 et ainsi obtenir des financements pour le poste de chef de projet tenu par Thierry Rabjeau à la CDC et sur la totalité de l'année, il est proposé d'approuver un avenant à cette convention.

L'emploi de Thierry Rabjeau est de rechercher des subventions pour financer les différents investissements communautaires et venir en aide aux communes au niveau des études à effectuer. La commune de Perche en Nocé participe à hauteur de 2 500 € par an pour cet emploi.

La reconduction de ce poste sera à revoir après le 31 décembre 2026.

## Voté à l'unanimité

### 5) Point sur la préparation des travaux d'assainissement

Monsieur le maire rappelle que les budgets annexes en Service Public Industriel et Commercial (SPIC) pour l'assainissement collectif, doivent être équilibrés et ne peuvent être financés par une subvention du budget principal.

L'étude du schéma directeur d'assainissement pour l'ensemble des travaux à effectuer est terminée. Le coût de cette opération est déjà réglé et les subventions encaissées.

La première phase de réhabilitation de réseaux sur Nocé et Préaux du Perche et de construction d'une nouvelle station d'épuration à Nocé évaluée à 1 115 000 € HT dans le cadre du schéma directeur d'assainissement peut être financée par le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 % (plafond).

Le financement communal prévisionnel pour cette première phase est le suivant : réalisation d'un emprunt de 700 000 € sur une durée de 30 ans au taux de 3 % soit une échéance annuelle de 35 700 € qui serait couverte par une augmentation de la redevance d'1 € le m<sup>3</sup> et/ou d'une augmentation de 10 €/an de la part fixe sachant qu'il y a 630 abonnés au réseau.

Les études liées à la phase 1 à hauteur de 35 000 € HT peuvent être inscrites au budget annexe assainissement 2026. Deux emprunts sur le budget annexe assainissement collectif s'arrêtent en 2026 et 2028 soit une échéance de 28 000 € en moins qui permettra de financer la quasi-totalité des études de la phase 1.

Gérard Olivier, président du syndicat d'eau de Nocé, rappelle que les consommations d'eau baissent et préconise une augmentation de la part fixe de la redevance assainissement. Le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable est de 3 € pour la part du syndicat d'eau, prix qu'il a dû augmenter pour faire face au changement des canalisations en PVC.

Une question est posée sur une possible participation financière de la Communauté de Communes Cœur du Perche sur le domaine de l'eau. Il est précisé que ce secteur n'est pas de la compétence de la communauté de communes.

La deuxième phase de réhabilitation restera à envisager et à prévoir concernant la suite de rénovation des réseaux et le renouvellement de la station d'épuration de Préaux du Perche. Elle est évaluée à 1 450 000 € HT.

L'aide envisagée pour la partie réseaux par l'Agence de l'Eau n'est pas à ce jour sûre d'être acquise en 2026 et l'Agence de l'Eau doit porter un arbitrage sur le financement des études et des réseaux. Le financement des stations d'épuration est quant à lui maintenu. Le Conseil départemental participe jusqu'à 20 % des projets.

Ce sujet est juste évoqué sans décision définitive à ce jour et doit être impérativement prévu compte tenu du montant des travaux à réaliser pour les années à venir.

#### **6) Propositions d'avancements de grade**

Deux agents sont promouvables cette année :

- BARBU Isabelle : passage du grade d'adjoint technique à adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> juillet 2026 en accord avec la CDC Cœur du Perche, employeur principal. Cet agent technique effectue le ménage sur l'ensemble du bâtiment de la mairie de Préaux du Perche (mairie) et est ATSEM à l'école de Préaux du Perche (CDC).
- MOITEAUX Quentin : passage du grade d'adjoint technique à adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe au 20 juillet 2026.

#### **Voté à l'unanimité**

Stéphane LEFEVRE a été recruté en remplacement de Charles LEROY au poste d'agent technique à temps plein intervenant principalement sur la commune déléguée de Colonard-Corubert. Dans le cadre de son licenciement suite à la fermeture de l'entreprise où il exerçait auparavant, il a pu passer plusieurs CACES pris en charge par son ancien employeur sans coût pour la commune.

#### **7) Organisation du service administratif après le départ à la retraite d'une secrétaire**

Le départ à la retraite d'une secrétaire au 1<sup>er</sup> mai 2026 est confirmé.

Il est proposé de remplacer ce poste à 20 H hebdomadaires par un poste à temps complet car la charge de travail ne cesse d'augmenter notamment dans le cadre de France Services. Afin de mieux répondre à l'augmentation du temps de travail administratif, il est envisagé pour le remplacement de ce poste de passer sur un temps complet de 35 H hebdomadaires. Cela représenterait un coût supplémentaire annuel de 4 000 €. Le coût de ce changement malgré l'augmentation du nombre d'heures ne devrait pas être plus important pour la mairie car le coût de l'ancienneté ne sera pas affecté sur cette création de poste.

Le poste de cette secrétaire est axé sur la communication, les recherches de subvention, la comptabilité et le suivi des travaux. Les secrétaires exercent leur mission par binôme.

Madame Sorescu suggère des formations sur l'intelligence artificielle. Il lui est répondu que les formations effectuées et proposées actuellement par l'administration et auxquelles les secrétaires accèdent restent la proposition de l'Etat pour répondre au besoin du cadre administratif de ce dernier.

Les fiches de poste de l'ensemble du personnel sont actualisées chaque année lors des entretiens professionnels. Les agents vont en formation plusieurs jours par an.

Pour information, certaines inscriptions aux formations proposées ne se concrétisent pas par manque de participants.

Monsieur Olivier précise que la complexité des tâches administratives est de plus en plus grande et donc le temps à passer de plus en plus important.

La masse salariale est passée de 450 000 € à 550 000 € depuis ce dernier mandat devant le besoin de temps de travail nécessaire.

#### **Voté à l'unanimité**

#### **8) Fongibilité des crédits**

Le conseil municipal a par délibération du 25 mars 2025, autorisé le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de

personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

Voici la liste des virements de crédits effectués en 2025 dans ce cadre :

Article n°	Libellés	Dépenses	Recettes
	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
60632	Fournitures de petit équipement	+ 21 200	
65888	Autres charges de gestion courante (réserve)	- 21 200	
	<b>TOTAL</b>	0	0

Article n°	Libellés	Dépenses	Recettes
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
2152 op 1703	Installations de voirie – éclairage public	- 3 360	
2152 op 2201	Installations de voirie – terrain de tennis	+ 3 360	
	<b>TOTAL</b>	0	0

Voté à l'unanimité

## 9) Informations diverses et questions orales :

- Prochaines séances du conseil municipal :
  - \* 10 février 2026 : vote des Comptes Financiers Uniques (anciennement Comptes de Gestion)
  - \* 24 février 2026 : vote des budgets 2026
  
- La base d'imposition 2025 de la taxe foncière sur le non bâti a diminué suite à l'inscription dans la loi de Finances 2025 d'une exonération supplémentaire de 10 points de cette taxe (20 % => 30 %) en faveur du secteur agricole sans aucune compensation pour la commune. Une réclamation a été faite auprès de monsieur Bitz, sénateur afin qu'il relaie l'information auprès du Sénat et que les communes soient compensées de cette perte fiscale. Les ressources fiscales des plus petites communes rurales dépendent parfois à plus de 50 % des recettes collectées sur le foncier non bâti. Cette perte de foncier non bâti décidée par l'Etat génère un manque d'indépendance des communes en matière de fiscalité.

La commune a perçu cette année 46 685 € au titre de la dotation Aménités Rurales pour appartenance au Parc du Perche, dotation qui s'élevait en 2022 à 4 303 €. Il est précisé d'autre part que les pertes de taxe d'habitation sont compensées sur les valeurs 2017. Compte-tenu de ces informations, il va falloir être très attentif aux finances pour l'année à venir. De plus :

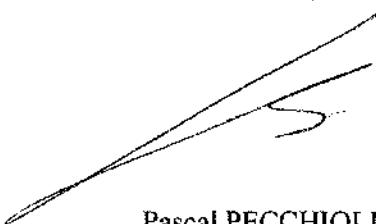
- \* la subvention DETR demandée pour les travaux d'aménagement du bourg de Colonard inscrits au budget 2025 verra son montant confirmé en juin 2026.
- \* le gros chantier à venir consiste en les travaux d'assainissement.

- Boulangerie de Nocé : les acquéreurs ont vendu leur fond à Châteaudun. Ils devraient s'installer à Nocé en septembre 2026.
- Boulangerie de Préaux : procédure engagée de rupture du bail et dépôt de bilan.

- Travail mené sur l'arrivée en fin d'année d'un second médecin généraliste en dernière année d'études encadré par un médecin référent. Le précédent médecin pressenti dans le cadre du contrat d'assistance à recrutement n'a pas pu s'installer pour des raisons familiales.
- Le résultat de l'appel d'offres lié à la construction du Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) à Nocé présente un montant de travaux de 662 000 € HT. Le coût total de l'opération à la charge de la CDC Cœur du Perche études comprises s'élève ainsi à 871 000 € HT. Pour construire le PSLA à Nocé, la commune a vendu le bâtiment existant et une partie du parking conjoint à la CDC pour un montant évalué à 115 000 €. Un fond de concours de 67 000 € sera versé à la CDC par la commune pour la réalisation de ce nouveau local. Sur la partie constructible, la commune va donc récupérer 48 000 €. Après réalisation de cette opération, les frais de ce pôle seront à la charge de la CDC.

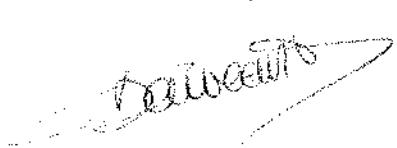
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H36

Le Maire,



Pascal PECCHIOLI

La secrétaire de séance,



Catherine BOUCAULT